



TECHNICIENS - MAÎTRISES - CADRES D'AIR FRANCE

13 janvier 2012

Rejoignez le groupe des lecteurs de la
CFE-CGC

Recevez nos publications par mail
en vous inscrivant sur notre site
<http://cfecgcaf.fr> ou en écrivant
à info@cfecgcaf.fr



PLAN TRANSFORM 2015

La session du CCE 12 janvier avait pour unique sujet à l'ordre du jour, la présentation des mesures conservatoires du plan de redressement de l'entreprise par A.DE JUNIAC, notre PDG.

Plan **Transform 2015**, regagner notre leadership pour être la première compagnie mondiale

- Blocage des salaires de l'ensemble des salariés durant 2 ans ; en 2012, pas d'augmentations générale et individuelle ; en 2013, pas d'augmentation générale et retour à la normale en 2014.

Durant cette période, l'ancienneté des non cadres sera conservée et pour les cadres avec 0,6% suivant le schéma normal. Les promotions seront conservées à l'identique de ce que nous constatons aujourd'hui.

- Blocage des embauches durant 3 ans hormis les embauches de personnes handicapées suivant accord.

- Rétablir les prérogatives de l'employeur sur la pose des congés, CJT et RTT. Plus de soldes de congés après la fin d'année, pose des congés de manière à perdre **3 jours d'hiver**,

- Dénonciation des accords d'entreprise avec une renégociation complète pour les 3 populations, PS, PNC et PNT.

- Disparition des billets R1 High qui ferait économiser 20M€

- Report de livraison de 3 A320, 1 B777 et de 2 A380.

- Ajustements des équipements par des reports d'investissements

- Frais généraux avec limitation des déplacements, réception et consulting

- Diminution du budget publicité de 40M€

- Projets informatiques diminués de 60M€

- Création de 4 groupes de travail métiers avec le moyen courrier, le long courrier, le cargo et la maintenance.

- Création de 3 groupes transverses de travail sur l'amélioration de la productivité et l'efficacité économique, le produit et le client, le management et l'organisation

Les résultats et les actions à entreprendre par ces différents groupes de travail seront présentés en mai/juin.

- Sur la base du volontariat, restitution de 4 à 7 jours de congés ou RTT/CJT pour les cadres et 3 jours pour les non cadres par solidarité avec l'entreprise

L'intervention CFE-CGC a porté principalement sur le rappel de 2 préalables impératifs.

- Aucun licenciement contraint des personnels Air France.

- L'équité des mesures à **tous** les salariés de l'entreprise

Pour notre approche et la stratégie à adopter, la CFE-CGC aura une réunion de bureau, mardi 17 janvier et un Conseil Syndical le 26 où nous débattons tous ensemble de ces mesures et donner notre position pour informer les personnels sur le terrain.

Nous saurons durant ces étapes difficiles communiquer en toute transparence sans démagogie et agir tous ensemble pour sauver nos emplois et retrouver notre place de numéro un.

CFE-CGC Air France - Le Dôme - Bat 5 - 4ème étage - CP 10944 - 95733 Roissy
CDG Cedex

Courriel : dome@cfecgcaf.fr - Tel 01 41 56 04 70 - Fax 01 41 56 04 79



Ci joint, la communication officielle de l'entreprise

AIR FRANCE KLM : UN PLAN A TROIS ANS AMBITIEUX DESTINE A RESTAURER SA RENTABILITE

- - l'amélioration du taux d'utilisation des avions et des actifs ;
 - un renforcement significatif de la productivité de toutes les catégories de personnel ;
 - la redéfinition des périmètres d'activité conduisant à un recours éventuellement accru à la sous-traitance dans certains secteurs.
 - Dans sa séance du 11 janvier 2012, le Conseil d'administration d'AIR FRANCE KLM a analysé le plan de transformation à trois ans (2012-2014) du Groupe et la mise en œuvre des trois priorités qu'il avait fixées le 9 novembre dernier : restauration de la compétitivité impliquant une réduction des coûts, restructuration de l'activité court et moyen-courrier et réduction rapide de l'endettement.

Croissance de l'offre et investissements revus à la baisse

Le Conseil d'administration a d'abord examiné les perspectives de croissance de l'activité du Groupe sur les trois prochaines années. Compte tenu des incertitudes de l'environnement économique et d'un déséquilibre persistant entre l'offre et la demande de transport, il a considéré que le choix d'une quasi stabilité de l'offre du groupe AIR FRANCE KLM, tant pour le transport de passagers que pour le transport de fret, s'imposait. Ainsi, sur les trois prochaines années (2012-2014), le Groupe n'augmentera son offre cumulée que d'un peu plus de 5 %¹.

La conséquence sera une réduction de la flotte du Groupe et donc du programme d'investissement à l'exception des investissements destinés à l'amélioration continue de la sécurité des opérations et de ceux liés aux services au client. Les investissements seront ainsi ramenés de plus de 6 milliards d'euros sur la période 2009-2011 à moins de 5 milliards² sur les trois prochaines années. Cette décision a amené le Groupe à aménager son plan de flotte à moyen terme en combinant, entre autres, décalage de livraisons d'avions et non-exercice d'options.

Réduction de deux milliards d'euros de la dette nette à fin décembre 2014

Le Conseil d'administration a considéré comme objectif prioritaire la réduction de 2 milliards d'euros de la dette nette du Groupe d'ici fin décembre 2014 pour la ramener ainsi à un niveau de l'ordre de 4,5 milliards d'euros. La génération d'une capacité d'autofinancement nette de 2 milliards d'euros sur la période 2012-2014 résultera de mesures d'application immédiate et d'un plan de transformation.

Mesures immédiates de réduction des coûts

De nouvelles mesures d'économies d'un montant de plus d'un milliard d'euros sur trois ans seront mises en œuvre dans les plus brefs délais, notamment une politique de gel des augmentations générales des salaires en 2012 et 2013 chez AIR FRANCE et de modération salariale chez KLM. Le gel des embauches décidé en septembre dernier sera également poursuivi. Des efforts additionnels de productivité, une nouvelle réduction des frais généraux et une adaptation du réseau compléteront ces mesures. Ce plan dont toutes les mesures ont été d'ores et déjà identifiées sera mis en œuvre immédiatement dans le respect des règles d'information ou de consultation des organes et partenaires sociaux du Groupe.

Plan de transformation

Ces améliorations restent toutefois insuffisantes pour garantir un retour durable du Groupe à la compétitivité et une situation financière durablement assainie. Le Conseil d'administration a donc décidé la mise en œuvre d'un plan de transformation concernant l'ensemble des métiers et dont l'objectif est de générer une augmentation supplémentaire d'un milliard d'euros de la capacité d'autofinancement sur trois ans.

Amélioration de la productivité

Le retour à une rentabilité satisfaisante nécessitera une amélioration très importante de la productivité dans tous les secteurs du Groupe, ce qui impliquera la renégociation des règles d'emploi contenues dans les accords collectifs existants. Les négociations avec les organisations représentatives des différentes catégories de personnel débuteront sans délai.

Si l'activité passage est principalement concernée par ce plan de transformation avec la restructuration du court et moyen-courrier, les activités cargo et maintenance devront également redéfinir leurs conditions de rentabilité.

Retour à l'équilibre du moyen-courrier en trois ans

Le réseau court et moyen-courrier reste un socle indispensable au développement du Groupe, assurant non seulement son implantation dans l'ensemble de l'Europe mais aussi l'alimentation des vols long-courriers sur les deux hubs de Paris-CDG et Amsterdam.

Depuis la crise de 2008-2009, l'évolution négative des recettes unitaires, sans aucun doute structurelle et donc durable, a entraîné, malgré le projet de refonte NEO, le creusement des pertes d'exploitation de cette activité qui seront de l'ordre de 700 millions d'euros sur l'année 2011. Comme le montrent les résultats financiers des derniers trimestres, l'activité long-courrier, elle-même soumise à une concurrence croissante, ne peut pas seule compenser ces pertes.

Pour ramener cette activité à l'équilibre, le Groupe travaille sur les mesures structurelles suivantes :

Le Conseil d'administration considère que ce point d'étape a permis de définir des objectifs ambitieux mais réalistes pour le plan de transformation. La mise en œuvre de ces mesures va contribuer à renforcer la structure financière du Groupe et à préserver son niveau actuel de liquidités. Elle fera l'objet d'une communication régulière permettant de mesurer l'état d'avancement des travaux.

¹ Hors impact des bases de province

² Avant opérations de "sales and lease back"